

Thiaville, le 6 Juillet 1967

Les Conseillers ont délibéré :

- SECRETARE DE MAIRIE.- Vu l'arrêté du Maire nommant Monsieur FOUSSE Jacques Secrétaire de Mairie dans la Commune de THIAVILLE, et vu les indications parues au Recueil des actes administratifs n° 9 du 1er Mai 1967, le Conseil fixe son traitement au 2ème échelon à compter du 1er Juillet 1967.
- FORET COMMUNALE ET ENRESINEMENT.- Le Conseil sollicite le concours permanent de l'O.N.F. pour les travaux d'entretien et d'amélioration de la forêt communale et vote les crédits nécessaires à l'enrésinement de la parcelle 9 (5 hectares).
- TIR DES ARMES DE CHASSE.- Les chasseurs sont invités à prendre connaissance en Mairie de l'arrêté préfectoral réglant le tir en direction et sur les chemins, routes et voies ferrées.
- MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.- La liste des électeurs et des délégués consulaires est affichée en Mairie jusqu'au 31 Août. Les intéressés pourront en prendre connaissance.
- BIENVENUE AU DIRECTEUR D'ECOLE.- C'est avec plaisir que nous apprenons la nomination à THIAVILLE de Monsieur Jacques FOUSSE précédemment instituteur à SANZEY. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à Madame et à ses 2 enfants, beaucoup de satisfaction en notre Commune, en les assurant de notre cordiale bienvenue.
- LES SCOUTS AU VILLAGE.- Une troupe de BLAINVILLE-DAMELEVIÈRE est venue s'installer chez nous. Nous leur souhaitons la bienvenue à THIAVILLE et un agréable séjour dans notre Commune.
- VILLAGES ET MAISONS FLEURIS.- Après le passage de la Commission Communale des maisons fleuries qui aura lieu le Dimanche 9 Juillet, les Commissions d'arrondissement et départementales des villages et maisons fleuries visiteront notre Commune. Le Maire compte sur la bonne volonté des riverains pour nettoyer leurs caniveaux, tâche qui leur incombe, en espérant ne pas avoir à appliquer, dans notre Commune, l'article 1.553 du Code général des impôts concernant la taxe de balayage. Il remercie ceux qui, nombreux, ont répondu à sa demande du 15 Avril 1966 et qui contribuent ainsi à l'hygiène et au bon renom du village.
- MARIAGES.- à été célébré :
 - le 17 Juin, le mariage de Mademoiselle Gisèle BENOIT et de Monsieur BAIN.
Le produit de la quête, 156 F., a été réparti comme suit :
 - 1/4 à la Coopérative scolaire de THIAVILLE, 1/4 au Foyer Rural
 - 1/4 à la Coopérative scolaire de DOMEVRE, 1/4 aux Sapeurs-Pompiers
 - Le 8 Juillet, c'est celui de Mademoiselle Josiane KEYSER et de Monsieur Francis MASINI,
 - Et le 5 Août prochain, Mademoiselle Jeanine GABRION unira sa destinée à celle de Monsieur Gilbert THORR.

A ces trois couples, nous souhaitons beaucoup de bonheur.

A.B.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES -

La commission communale constituée comme suit :

- MM.	Albert	JALLAIS	Président	
	Jean	DONY	} Conseillers Municipaux	
	Henri	NITKOWSKI		
	Marcel	KUHL		Fleuriste
et	Jean	VALENTIN		Jardinier

s'est réunie le Dimanche 9 Juillet à 8 heures pour juger sur place et attribuer les prix offerts (200 frs par la Municipalité, 110 frs par le Foyer Rural).

Après avoir Délibéré, le Jury s'est prononcé pour le classement suivant :

. 1er prix	URIOT	Pierre	60 francs
. 2è prix ex-equo	OTIN	René	50 "
	HOFFMANN	Léon	50 "
. 3ème prix	FLEURENCE	Charles	40 "
. 4è prix ex-equo	LEVREY	Paul	30 "
	LACHAMBRE	Jean	30 "
. 5è prix ex-equo	JACQUEL	Albert	20 "
	DURAND	André	20 "
. 6ème prix	BARP	Pierre	10 "

Une mention spéciale est accordée à MM. DEMANGE André, SERRIERE André, FRESSE André, ROMAC Pierre, Mme Vve LACHAMBRE, Vve CARAUX, DURAND Maurice, LABOUREL Gilbert, PETTOVEL Robert, dont les mérites doivent être signalés.

Et puis beaucoup d'autres ont fait également un réel effort et parmi eux quelques noms classés dans l'ordre alphabétique : BENOIT, BOURA, CHARTON, CARAUX René, COLIN Jean, COLIN Lucien, COLIN René, CUNY, Vve DEMANGE, DEMANGE Etienne, DEMANGE Gabriel, DEMANGEL Gilbert, Vve DURAND, EHRARD Pères et Fils, Melle ENKLER, FRANCOIS, GENIN, GEORGE, HOCQUAUX, HOUEL, JEANJEAN Marguerite, JOANNARD, Vve KEYSER, KOPFER, Vve NOEL, ROBINOT, SCHARFF, SYDA aussi et enfin tous ceux qui, non mentionnés, nous ont déjà excusé.

En ce qui concerne les édifices et places publics (Mairie, Eglise, Monument, Fontaines, Carrefours) entretenus avec beaucoup de soins par Mr & Mme NEUHAUSER, tous peuvent juger, dès maintenant les résultats obtenus.

Prochainement un Jury d'arrondissement visitera notre village pour classer la commune la mieux fleurie dans sa catégorie (moins de 500 habitants).

Le Maire exprime sa vive satisfaction et adresse ses chaleureux remerciements à tous ceux qui, dans la mesure de leur temps et de leurs moyens, contribuent à rendre notre village propre, coquet et accueillant.

Ne nous arrêtons pas en si bon chemin, continuons.

A.B.

*arrêté 24 juillet
10h. 20.*